

Lisez-moi V72



V.3.00.72 / 19 mars 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.72 d'Impact emploi association.

– Mise à jour technique –

Le contenu de cette mise à jour est principalement technique, les évolutions attendues (Heures supplémentaires et complémentaires et heures de dépassement) sont en cours de développement et seront livrées début avril dans la prochaine version.

L'équipe Impact emploi met tout en œuvre pour répondre au mieux à vos attentes et vous remercie de votre compréhension.



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Sécurité informatique

Afin de **renforcer la sécurité des échanges de données**, des modifications sont apportées au niveau du **serveur d'authentification** (*https://*).

Suite à la bascule du serveur en mode sécurisé, **une manipulation de votre part est nécessaire et impérative** pour le bon fonctionnement du logiciel. Suivez le guide, c'est [ICI](#) !



CORRECTION D'ANOMALIES

► DSN

Anomalie corrigée concernant la **génération de la DSN** pour les **cas de**

bulletins sans référence à un temps de travail (rémunération uniquement constituée de maintien de salaire, congés payés, IJ...).



RAPPELS

► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

[Lisez-moi V71](#)



V.3.00.71 / 8 mars 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.71 d'Impact emploi association.



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

Cette version intègre le nouvel onglet de saisie des indemnités journalières de Sécurité Sociale (IJSS) à compter des bulletins de janvier 2019.

Une fiche pratique relative à la saisie de ces IJSS est à votre disposition : [ICI](#)

La prise en compte des IJ Prévoyance sera développée dans une prochaine version, nous vous remercions de votre compréhension.



PRELEVEMENT A LA SOURCE

► Prérequis et cycle de paie

Suite aux nombreuses sollicitations reçues par l'assistance depuis la mise en place du dispositif PAS au 01/01/2019, nous vous rappelons **l'importance de vérifier si les prérequis indispensables à son bon fonctionnement ont été faits** (*Mandat SEPA, vérification des coordonnées bancaires IEA, validation du Certificat de Conformité, intégration des CRM...*).

Si besoin, retrouvez les fiches pratiques PAS mise à votre disposition :

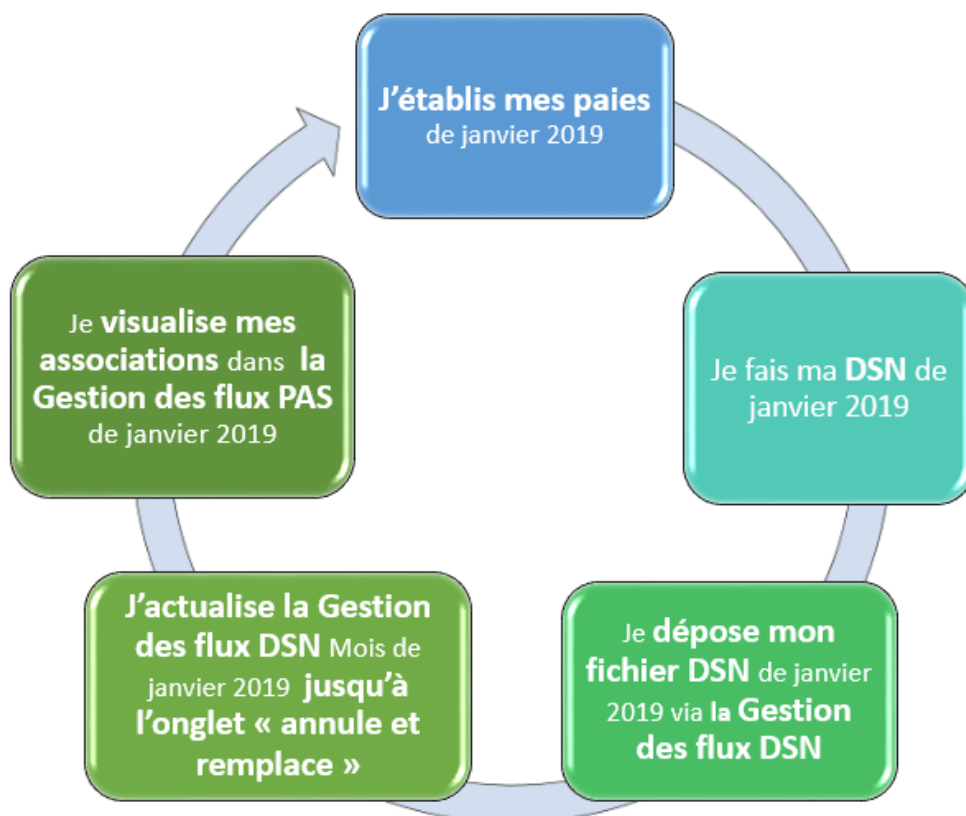
- [La mise en place du téléversement pour le PAS / Mandat SEPA](#)
- [La gestion de l'espace professionnel DGFIP](#)
- [La validation du Certificat de Conformité](#)
- [L'intégration manuelle des CRM](#)
- [L'intégration automatique des CRM](#)

Nous vous proposons également **un schéma récapitulant le cycle de paie et les étapes indispensables de la gestion des flux DSN et PAS à effectuer chaque mois** afin de garantir la bonne application du dispositif PAS.

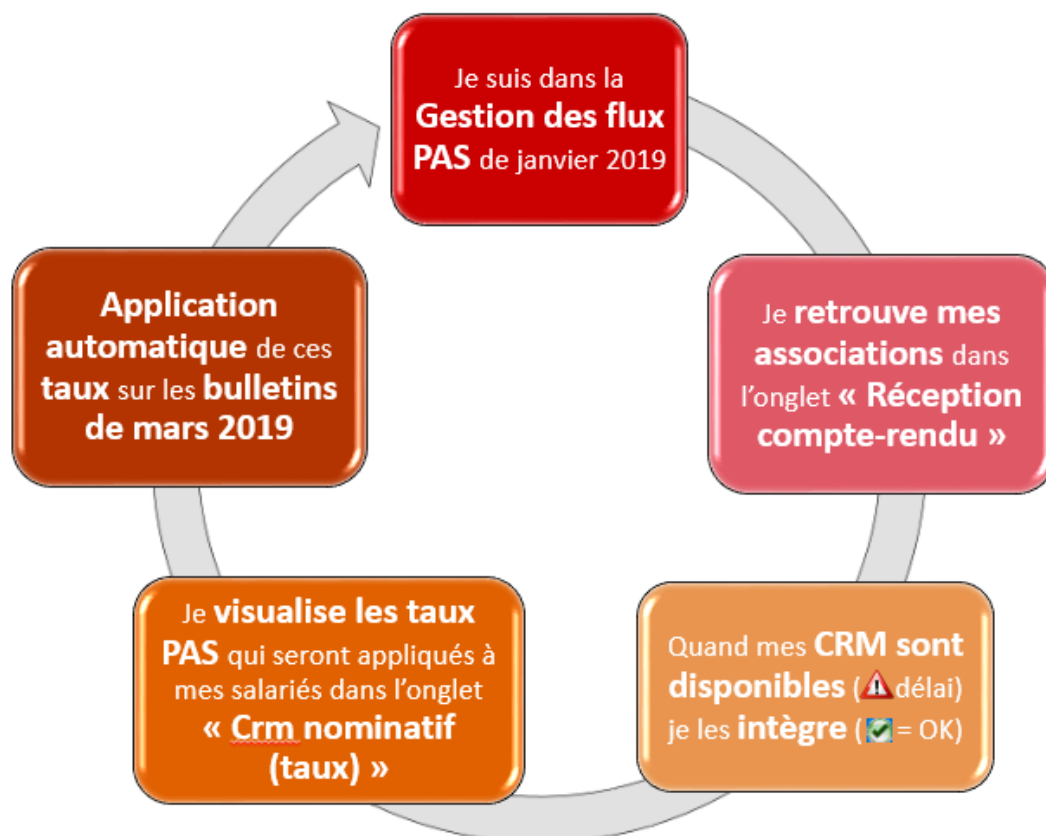
Nous espérons que ce visuel **clarifie le circuit général des actions indispensables à réaliser, à partir du dépôt DSN jusqu'à la réception des CRM.**

1° GESTION DES FLUX DSN

Prérequis indispensable à la gestion des flux PAS



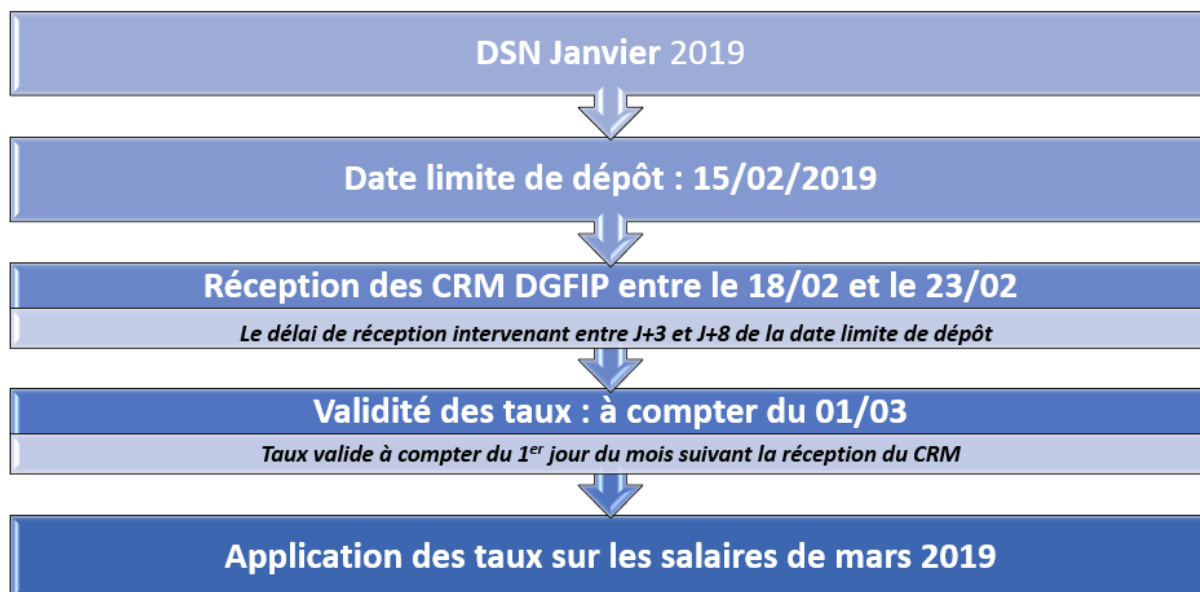
2° GESTION DES FLUX PAS



Voici également, pour rappel, une **représentation chronologique de la mise à disposition des CRM** et de leur validité :

Chronologie du CRM Nominatif

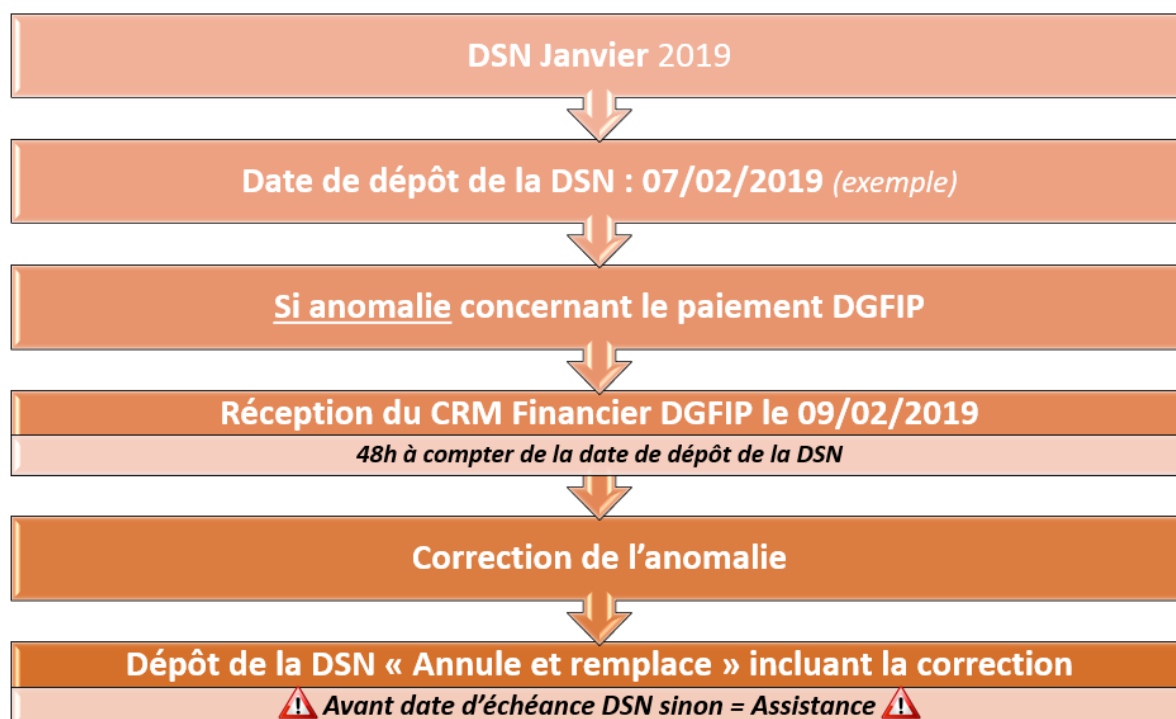
Actions à répéter chaque mois



RAPPEL : Vous n'avez un CRM financier qu'en cas d'anomalie concernant le paiement DGFIP.

Chronologie du CRM Financier

Actions à répéter chaque mois



La date de dépôt de la DSN au 05/02/2019 est donnée à titre indicatif, le dépôt peut être fait jusqu'au 15/02/2019 auquel cas le CRM financier (s'il y

en a un) serait disponible 48h après soit le 17/02/2019.

Retrouvez l'intégralité de ces schémas dans [cette fiche pratique](#).



CORRECTION D'ANOMALIES

► Génération de documents au format PDF

Suite au passage à **Windows 10**, vous nous avez signalé des **anomalies d'affichage lors de la génération de documents au format PDF** (aperçus bulletins de salaire, déclaration de formation...).

Afin de résoudre ce dysfonctionnement indépendant du logiciel, **suivez le lien vers la fiche pratique [ICI](#)** .

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à nous alerter sur d'autres dysfonctionnements que vous seriez amenés à rencontrer.



RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la **2019.1.2.9**.

Pensez à mettre à jour votre outils de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Lisez-Moi V-70



V.3.00.70 / 22 février 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.70 d'Impact emploi association.



INFORMATIONS IMPORTANTES

► **Problème de connexion au serveur**

Nous rencontrons actuellement des problèmes de connexion au serveur de production.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à consulter **marche à suivre permettant de résoudre ce dysfonctionnement : [ICI](#)**

► **Formation Professionnelle 2018**

L'aide au remplissage est disponible dans cette mise à jour (Onglet « Actions mensuelles/trimestrielles » / Déclarations / Annuelles / « Formation et courrier »).

► **Forfait social**

A compter du 1er janvier 2019, pour les **entreprises de moins de 50 salariés** non soumises à l'obligation de mettre en place un accord de participation, **l'assujettissement au forfait social des sommes versées au titre d'un accord de participation, d'un accord d'intéressement et de la contribution des entreprises à un plan d'épargne salariale** (Plan d'Epargne Entreprise, Plan d'Epargne Interentreprises, Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) **est**

supprimé.



PRELEVEMENT A LA SOURCE

► Premier reversement du PAS

Premier prélèvement du PAS collecté en février : Si vous comptez utiliser un compte jusque là inconnu de la DGFIP, pensez à **transmettre le mandat SEPA** à votre banque et à **vérifier les coordonnées bancaires enregistrées dans IEA**.

Retrouvez si besoin les **fiches pratiques** mises à votre disposition concernant :

- [La mise en place du téléversement pour le PAS / Mandat SEPA](#)
- [La gestion de l'espace professionnel DGFIP](#)

► Bordereau PAS

Suite à de nombreuses sollicitations, nous vous rappelons que le **PAS** n'étant ni une cotisation, ni une contribution, aucun **bordereau n'est délivré par le logiciel**.

Vous pourrez néanmoins retrouver les montants PAS personnalisés pour chacun de vos salariés sur l'état des dépenses simplifiées.



CORRECTION D'ANOMALIES

► Bulletin de Salaire Simplifié :

- La **contribution CET** due lorsque la rémunération des « non-cadre » et « cadres » est supérieure au plafond est présente sur le bulletin.
- La **Part Patronale de la contribution Prévoyance-Garantie-Décès** est désormais intégrée dans l'assiette CSG/CRDS.
- Lorsque le contrat de travail génère une **majoration chômage**, celle-ci est visible sur le bulletin.

► Etat des dépenses simplifiées

L'anomalie constatée sur les **totaux régularisations et PAS** de l'état des dépenses simplifiées a été **corrigée**.



RAPPELS

► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **nous vous remercions de votre compréhension** et **vous demandons de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

[Lisez-moi V3.00.69](#)

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version 3.00.69

[LM_V69Télécharger](#)

[Lisez-moi V3.00.68](#)

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version 3.00.68

[LM_V30068Télécharger](#)

[Lisez-moi V3.00.67](#)

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version V3.00.67

[LM_V30067Télécharger](#)

Bonne année 2019



L'équipe Impact emploi association vous souhaite une très bonne année 2019 !

Lisez-moi v3.00.66

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version V3.00.66

[Lisez-moi V3.00.66](#)

Lisez-moi V3.00.65

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version V3.00.65

[Lisez-moi_v30065Télécharger](#)

Lisez-Moi V3.00.64

Vous trouverez ci-joint le lisez moi de la v3.00.64

[v30064](#)